MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – SIÈGE SOCIAL
3110, boulevard Martel
Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0
Tél. : 418 673-1705 | Sans frais : 1888 673-1705

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - POINT DE SERVICE
449, rue Principale
Saint-Félix-d'Otis (Québec) G0V 1M0
Tél. : 418 544-0113 | Sans frais : 1 888 673-1705

AVIS PUBLIC
(Article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme)

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, Peggy Lemieux, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay, concernant une demande d'hébergement commercial faite en vertu du Règlement sur les usages conditionnels numéro 15-337 relatif aux territoires non organisés (TNO) de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le **12 mai 2026, à 18 h, à l'hôtel de ville de Saint-Honoré, situé au 3611, boulevard Martel, à Saint-Honoré,** le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay entendra les personnes intéressées et statuera sur la demande suivante :

M. Laurent Tremblay et Mme Rachel Bouchard demandent d'accorder un usage conditionnel d'hébergement commercial sur un terrain situé au sud du lac Onatchiway, afin d'y implanter une auberge de 6 chambres dans le TNO Mont-Valin, lequel fait partie de la zone 9-3 F du Règlement de zonage numéro 15-332. Le site visé par la demande est illustré sur la carte accompagnant le présent avis.

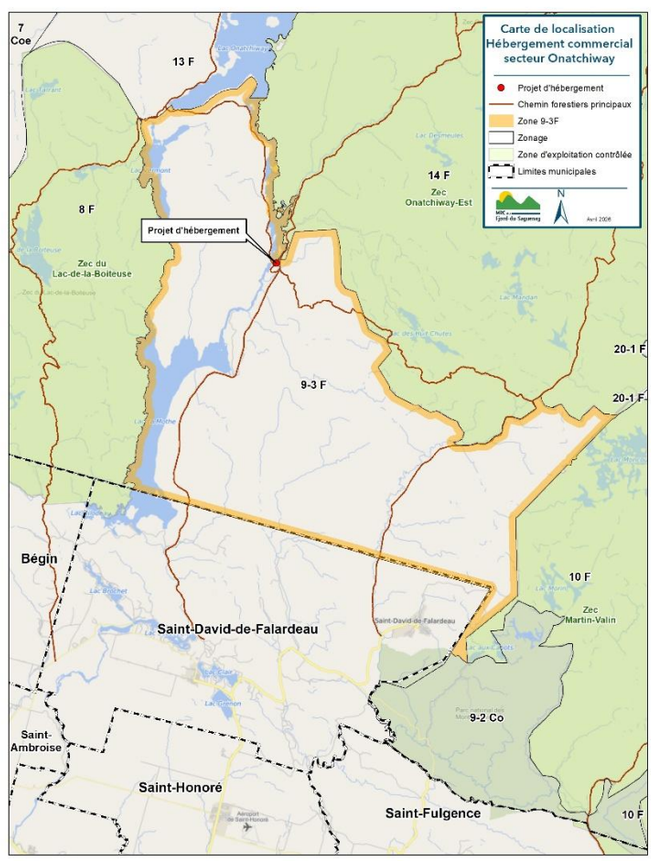

Toute personne intéressée a le droit de se faire entendre relativement à cette demande et est invitée à le faire lors de la séance du conseil.

Ainsi, après avoir entendu les personnes intéressées et pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme, le conseil rendra sa décision par résolution.

Donné à Saint-Honoré, ce 27e jour d'avril 2026.

Peggy Lemieux,
Directrice générale et greffière-trésorière

PL/sb